

Retraite Complémentaire des Agriculteurs

Cultivez votre retraite
dès maintenant !



AVEC ARÉAS, PROFITEZ DE 5 ATOUTS POUR COMPENSER LA PERTE DE VOS REVENUS À LA RETRAITE, COMPRISE ENTRE 45 % ET 65 %* POUR UN AGRICULTEUR.

- 1** ▶ **Aréas vous propose un contrat retraite collectif par capitalisation** réservé aux chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole ainsi qu'à leurs conjoints et aux aides familiaux. Il vient compléter, sous forme de rente à vie, la retraite MSA.
- 2** ▶ **Il vous offre une vraie souplesse en vous permettant d'effectuer des versements adaptés** à votre situation, de choisir la périodicité des prélèvements de votre cotisation, de diminuer ou d'augmenter vos versements dans la limite de 15 fois la cotisation annuelle minimale.
- 3** ▶ **Il vous réserve une fiscalité avantageuse** et une déductibilité sociale importante.
- 4** ▶ **Un fonctionnement simple et clairement** défini. Chaque cotisation est affectée à un compte retraite individuel.
- 5** ▶ **Au jour du départ à la retraite, vous pouvez :**
 - ▶ effectuer un rachat d'années lors de la phase de constitution de votre retraite (dans les limites fiscales admises),
 - ▶ choisir d'opter pour la réversibilité (en cas de décès au cours du service de votre rente), à hauteur de 60 % ou 100 % de la rente, au bénéficiaire désigné.

*Perte de revenus à la retraite estimée en 2020. Source : Conseil d'Orientation des Retraites



49, rue de Miromesnil 75380 Paris Cedex 08
Tél. : 01 40 17 65 00 - www.areas.fr

Aréas Dommages | Aréas Vie
N° Siren : 775 670 466 | N° Siren : 353 408 644
Sociétés d'assurance mutuelles à cotisations fixes
Entreprises régies par le Code des assurances